

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MADELEINE DE LA RIVIÈRE-MADELEINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine tenue le 12 mars 2019 à 19 h à la salle du Conseil, au 104, route Principale à Madeleine Centre.

Sont présents : Monsieur Joël Côté, maire
Madame Sylvie Langlois, conseillère
Madame Noëlla Daraïche, conseillère
Monsieur Albini Fournier, conseiller
Monsieur Jean-François Synnett, Conseiller
Monsieur Jean-Marc DesRoches, conseiller

Est aussi présent : Vital Côté, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après avoir constaté le quorum de cette séance, le maire M. Joël Côté ouvre la séance.

2019-03-368

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1) Ouverture de la séance et constatation du quorum
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour ®
- 3) Adoption du procès-verbal du 4 février 2019 ®
- 4) Acceptation des déboursés de février 2019 (18 733.15\$) ®
- 5) Acceptation des comptes à payer (8 723.00\$) ®
- 6) Primada ®
- 7) Appui aux projets Locaux de AJHG ®
- 8) Semaine de la santé mentale ®
- 9) Adhésion à l'URLS GIM ®
- 10) Résolution MTQ ®
- 11) Formation Martin Bérubé (23 avril 2019) ®
- 12) Bureau de l'inspecteur municipal ®
- 13) Entente pompier caserne 41 ®
- 14) Dérogation mineure 15 rue du Phare ®
- 15) Dérogation mineure 99 Principale ®
- 16) Suivi du maire et des conseillers
- 17) Correspondance
- 18) Varia;
- 19) Période de questions
- 20) Levée de l'assemblée®

2019-03-369

2018-12-323 Adoption du procès-verbal du 4 février 2019

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité de conseillers présents que le procès-verbal du 4 février 2019 soit adopté tel que présentés par le secrétaire-trésorier.

2019-03-370 Acceptation des déboursés de février 2019

Il est proposé par Marion Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
Que les déboursés de février 2019 soit adopté tel que présenté.

2019-03-371 Acceptation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 31 décembre 2018; en conséquence, après discussion, il est proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents; QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 8 723.00 \$ et que la secrétaire-trésorière procède à l'émission des chèques.

2019-03-372 Primada

Considérant qu'une réorganisation des programmes d'aide financière en infrastructures du Ministère des affaires municipales et de l'habitation a fait en sorte que le PIQM a été fermé;

Considérant que le PRIMADA, programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés prend le relais de l'ancien sous-volet 2.5 du PIQM;

Considérant que notre demande a été retenu pour l'octroi d'une aide financière au PRIMADA;

Il est résolu par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le conseil municipal autorise le directeur général à déposer une demande d'aide financière au PRIMADA;

Que la municipalité a pris connaissance du guide du PRIMADA et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'applique à elle

Que la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

Que la municipalité assume tous les coûts non admissibles au PRIMADA associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement des coûts.

2019-03-373 AJHG

Il est proposé par Marion Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine appuie la demande d'Animation jeunesse Haute-Gaspésie dans le cadre du programme Projets jeunesse locaux : ajout d'un intervenant loisir jeunesse 12-18 ans. En effet les municipalités impliquées dans le projet souhaitent partager avec vous l'importance de bonifier les activités de loisir, de culture et de sport offertes par Animation Haute-Gaspésie pour les adolescents et les familles de notre territoire. Nous souhaitons par le fait même, que le secrétariat à la jeunesse sache à quel point AJHG porté par un seul collaborateur/animateur depuis presque dix ans, fait une différence dans le développement social et scolaire de nos jeunes.

2019-03-374

Semaine de la santé mentale

Considérant que la semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai;

Considérant que le thème « Découvrir c'est voir autrement » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

Considérant que les municipalités du Québec contribue à la santé mentale positive de la population;

Considérant que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la semaine nationale de la santé mentale;

Par conséquent, le conseil municipal de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, proclame la semaine du 6 au 12 mai 2019 « Semaine de la santé mentale» et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce Découvrir c'est voir autrement.

2019-03-375

Adhésion à l'URLSGIM

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine adhère à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles –de-la-Madeleine et qu'elle engage une somme de 75\$ représentant le coût de la cotisation annuelle;

Qu'elle délègue, les personnes suivante pour la représenter à l'assemblée générale de l'Unité régionale loisir et sport, Joël Côté et Jean-Marc DesRoches.

2019-03-376

Ponts # 09651 et 08840

Considérant la lettre du MTQ datée du 19 février 2019 et qui concerne les ponts situés sur des routes entretenues par la municipalité;

Il est proposé par Noëlla Daraiche et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer ce qui suit :

La municipalité entretien le chemin rue de la Grève où est situé le pont # 08840, et la rue de la Rivière de la route 132 jusqu'à l'accès au puits d'eau potable, et la partie où est situé le pont # 09651 est sur des terrains privés et non entretenu par la municipalité.

2019-03-377

Il est proposé par Jean-François Synnett et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'inscrire Monsieur Martin Bérubé à la formation en opération en eau potable qui sera donnée à Cap-Chat à partir du 23 avril prochain et de défrayer tous les frais qu'y s'y rattachent.

Sylvie se retire....

2019-03-378

Local occupé par les Tisserandes

Considérant que l'inspecteur municipal n'a pas de bureau accessible et fonctionnel pour les services aux citoyens;

Considérant que le conseil veut améliorer le fonctionnement du travail au quotidien pour ses employés;

Considérant la proximité du bureau actuel avec la salle communautaire, qui enlève toute confidentialité à certaines tâches les jours d'activité (Poche, repas...)

Considérant que le seul accès possible pour les pompiers de la caserne 41 aux salles de toilettes et douches se fait par le bureau actuel ce qui rend celui-ci vulnérable et non sécuritaire pour l'information qui s'y trouve et l'équipement (ordinateur, détecteur de fuite...);

Considérant la proximité à la caserne et au garage municipal, du bureau de l'inspecteur, qui fait en sorte que des émanations de CO2 et des odeurs d'essence et la saleté rendent l'environnement de travail du bureau non sécuritaire à la santé et sécurité du travail;

Considérant que la proximité du bureau du DG et de celui de l'inspecteur municipal sera un atout pour améliorer la communication et le bon fonctionnement dans l'organisation du travail;

Considérant que le bureau actuel pourra servir et sert déjà aux rencontres des pompiers et sera utilisé comme vestiaires pour les travailleurs (travaux publics);

Considérant que le local occupé présentement par les Tisserandes est le seul adéquat pour y aménager le nouveau bureau de l'inspecteur municipal;

Il est proposé par Jean-François Synnett et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner un avis aux Tisserandes pour qu'ils libèrent le local d'ici le 1 septembre 2019 et pouvoir y installer le bureau de l'inspecteur municipal et responsable des travaux publics.

2019-03-379

Entente pompiers caserne 41

Considérant que l'entente de travail avec les pompiers de la caserne 41 est échue;

Considérant la proposition faites et qui a été accepté entre la municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis et ses pompiers de la caserne 40;

Considérant l'uniformité dans la sécurité incendie du territoire de la MRC de la Haute-Gaspésie;

Il est proposé par Albini Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'entente présenté par le directeur général et de mandater le directeur général à signer au nom de la municipalité l'entente de travail qui la lie à l'association des pompiers caserne 41.

Période de questions

Monsieur le Maire répond aux questions des gens présents à la séance

Levée de l'assemblée

2018-12-342

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches que l'assemblée soit levée, il est 19 h 20.

Je, Joël Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Joël Côté maire

Vital Côté directeur général

